



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2019-90010

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **3 juin 2019**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2019-90010**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 329 et 331, boulevard Jacques-Cartier, lots 4 369 136 et 4 369 143 dans la zone C-34, vise la construction d'un garage détaché et d'une remise annexée, tous deux dérogatoires. Le tableau 12 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage 352* et l'article 7.13 du *Règlement de zonage 601-18* prescrivent qu'un garage détaché doit être implanté en cour arrière ou latérale, que le garage détaché doit avoir un toit en pente avec au moins deux versants et que la hauteur maximale des murs doit être de 3,5 mètres. Les éléments dérogatoires du garage détaché projeté sont donc son implantation en cour avant, son toit plat et une partie des murs dont la hauteur est de 6,4 mètres due à l'architecture particulière du bâtiment.

Le tableau 17 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage 352* et l'article 7.20 du *Règlement de zonage 601-18* prescrivent qu'une remise doit être implantée en cour arrière ou latérale, qu'elle doit avoir un toit en pente avec au moins deux versants et que la hauteur maximale des murs doit être de 2,5 mètres. Les éléments dérogatoires de la remise projetée sont donc son implantation en cour avant, son toit plat et les murs d'une hauteur de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 3 juin 2019 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 8<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA